

91540

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce N° 6-1-1

# **NOTICE SANITAIRE**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le P.L.U.

en date du : 4 octobre 2007

Le Maire.

Jacques GOMBAULT

### Pièce N° 6-1-1

#### **ANNEXE SANITAIRE**

#### NOTICE EXPLICATIVE

#### 1. RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENTS EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

La commune d'ORMOY fait partie du SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de restauration des cours d'Eau).

La collecte des eaux est assurée par la commune qui est affermée à la Société des Eaux de l'Essonne (SEE) et le traitement est assuré par le SIARCE qui est également affermé à la SEE.

Le mode d'assainissement retenu est de type séparatif. L'ensemble de la commune est raccordée ou raccordable au réseau séparatif.

Le réseau d'eau usées de la commune est raccordée au réseau intercommunal du SIARCE et les effluents sont traités à l'usine de dépollution du SIARCE à EVRY.

Le raccordement du réseau communal au réseau intercommunal se fait en 2 points : rue du Moulin et au niveau du terrain de loisirs des Pâtis.

En 2003, Le réseau de collecte, d'une longueur totale de 18 km se décomposent en :

Réseaux eaux usées : 8 288 ml
Réseaux eaux pluviales : 9 404 ml

Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

- Postes de relèvement : 2 (square du moulin et au fond de l'impasse des rayères)
- Regard de visite : 525
- Bouches et avaloirs : 177

<u>Taux de collecte</u>: Le rapport entre les volumes assujettis à l'assainissement et les volumes d'eau potable distribués s'établit à 100%.

#### 2. EAU POTABLE

La commune est affermée à la SEE pour l'eau potable.

Le réseau est maillé à 30% par des conduites d'un Ø 100 lors de différents travaux d'assainissement.

Les canalisations sont de Ø 150 en fonte.

#### Les bornes à incendies sont implantées :

- à 200 m des habitations individuelles
- à 100 m des activités ou des petits immeubles



#### 3. RÉSIDUS URBAINS

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par une société deux fois par semaine.

Les encombrants sont collectés le dernier samedi des mois impairs.

Depuis juin 1994, la commune s'est doté d'une collecte de container et d'un tri sélectif à la source (verres, plastiques,...) d'une part, et d'autre part d'une collecte de poste à poste avec évacuation vers un autre mode de récupération dès 1995.

Une troisième collecte de déchets verts, ramassages en sacs papier biodégradables est effectuée une fois par semaine le lundi, en saison.

La commune fait partie du SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et ordures ménagères).

